ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION: 1000784A3

NUMERO DE DEPOT: 8800395

Classif. Internat.: A61K

Date de délivrance : 04 Avril

1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 07 Avril à 1' Office de la Propriété Industrielle 1988

à 14h25

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : COSTA Antonio rua Bernardo Santareno, Bloco C 19-r/chao B Miratejo Corroios Seixal, ALMADA(PORTUGAL)

représenté(e)(s) par : VAN MALDEREN Michel, OFFICE VAN MALDEREN, Avenue J.-S. Bach, 22 bte 43 - 1080 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : COMPOSITION PHARMACEUTIQUE POUR LE TRAITEMENT DE MALADIES DE LA PEAU ET PROCEDE POUR SA PREPARATION.

INVENTEUR(S): Costa Antonio, rua Bernardo Santareno, Bloco C, 19-r/chao Miratejo, Seixal, Almada (PT)

Priorité(s) 24.04.87 PT PTA 84755

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 04 Avril 1989 | PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS L. Directeur.

COMPOSITION PHARMACEUTIQUE POUR LE TRAITEMENT DE MALADIES DE LA PEAU ET PROCEDE POUR SA PREPARATION.

La présente invention concerne une composition pharmaceutique pour le traitement de maladies de la peau, à savoir les dermatoses, le psoriasis et les eczémas, la chute de cheveux etc.., ainsi que leur procédé de préparation et leur utilisation pour le traitement de maladies de la peau.

5

10

15

30

Les maladies de la peau, bien qu'elles soient généralement bénignes sont néanmoins ennuyeuses et leur traitement et guérison sont fréquemment difficiles. Certaines de ces maladies, telles que le psoriasis, semblent incurables. Des spécialistes dermatologues indiquent qu'ils ne connaissent pas actuellement de traitement pour cette maladie.

Le but visé par la présente invention est d'éviter les inconvénients d'autres préparations médicamenteuses en fournissant une composition pharmaceutique qui convient pour le traitement du psoriasis et d'autres maladies de la peau telles que les eczémas, les dermatoses etc..

La composition selon l'invention est constituée par un mélange homogène d'alcool, d'acide salicylique, d'alun et de teinture d'iode, avantageusement dans les proportions suivantes :

alcool 800 à 1200 ml
25 acide salicylique 160 à 240 g
alun (poudre) 160 à 240 g
teinture d'iode 45 à 55 ml

Bien entendu, ces proportions peuvent varier légèrement en fonction des besoins ou des nécessités.

Les constituants du mélange auxquels on se réfère sont désignés par leur nom habituel dans la pratique pharmaceutique. Ainsi, on entend par alcool de l'éthanol pur (à 96 %); par alun on entend le sulfate d'aluminium et de potassium, qui est largement utilisé dans la

pratique pharmaceutique et médicale et qui est quelques fois qualifié de caustique; la teinture d'iode est la solution classique d'iode dans l'éthanol qui est utilisé comme désinfectant de la peau.

Tous ces constituants sont bien connus du praticien et sont suffisamment identifiés en utilisant leurs noms communs.

Le procédé selon la présente invention pour préparer la composition prémentionnée consiste à mélanger ensemble et d'homogénéiser les constituants à la température ordinaire, dans l'ordre suivant :

primo - l'alcool secundo- l'acide salicylique tertio - l'alun quarto - la teinture d'iode.

On obtient un liquide brun visqueux. Ce liquide est gardé au repos pendant une durée de l'ordre d'au moins 7 jours avant d'être utilisé. Ensuite, il peut être utilisé tel quel.

Comme indiqué précédemment, la composition selon l'invention convient pour traiter différentes maladies dermatologiques. Elle est apparue particulièrement utile pour le traitement de différentes dermatoses, eczémas, pertes de cheveux et tout particulièrement le psoriasis.

La posologie particulière préférée consiste en deux applications par jour, (de préférence le matin et le soir), sur les parties atteintes du corps.

La composition selon l'invention convient uniquement pour une application topique.

L'invention sera décrite plus en détail en référence à un exemple d'une formulation adéquate.

Exemple de formulation :

Lotion dermatologique pour application topique :

35 Composition:

5

10

15

30

alcool pur 1000 ml acide salicylique 200 g

alun (poudre) 200 g teinture d'iode 50 ml.

5

Dans un récipient contenant de l'alcool, les autres constituants sont dissous et mélangés intimement à la température ordinaire, en suivant l'ordre indiqué. On obtient un liquide visqueux brun. Le liquide est rempli dans des bouteilles de dimensions adéquates et gardé au repos pendant une semaine.

Revendications

5

15

25

30

35

- 1. Lotion dermatologique caractérisée en ce qu'elle est constituée d'alcool éthylique, d'acide salicylique, d'alun (sous forme d'une poudre) et de teinture d'iode (solution éthanolique d'iode).
- 2. Composition selon la revendication 1 caractérisée en ce que les constituants sont présents dans les quantités suivantes :

alcool 800 à 1200 ml acide salicylique 160 à 240 g alun (poudre) 160 à 240 g teinture d'iode 45 à 55 ml,

ils sont homogénéisés à température ambiante et la composition obtenue est gardée au repos pendant une semaine avant d'être utilisée.

3. Composition selon la revendication 2 caractérisée en ce que les constituants sont présents dans les quantités suivantes :

20 alcool 1000 ml
acide salicylique 200 g
alun (poudre) 200 g
teinture d'iode 50 ml,

ils sont homogénéisés à température ambiante et la composition obtenue est gardée au repos pendant une semaine avant d'être utilisée!

- 4. Procédé pour la préparation d'une composition dermatologique selon l'une quelconque des revendications l à 3 caractérisé en ce qu'on mélange et homogénéise les constituants indiqués.
- 5. Procédé selon la revendication 4 caractérisé en ce que les constituants sont mélangés dans l'ordre indiqué, et homogénéisés à la température ordinaire et que la préparation est gardée au repos pendant une durée de l'ordre de 7 jours.
- 6. Utilisation de la composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 et/ou préparée

selon le procédé d'une quelconque des revendications 4 ou 5 en vue d'applications topiques destinées au traitement de maladies de la peau telles que le psoriasis, les dermatoses, les eczémas ou la perte de cheveux.



RAPPORT DE RECHERCHE

établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2 de la loi belge sur les brevets d'invention du 28 mars 1984

BE 8800395 917

DO	CUMENTS CONSIDERES COMME PERT	TINENTS	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	CHEMICAL ABSTRACTS, vol. 102, 1985, page 300, résumé no. 100619b, Columbu Ohio, US; & RO-A-82 339 (INTREPRINDER DE PRODUSE COSMETICE "MIRAJ") 30-09-1983 * Résumé *	is, EA	A 61 K 31/60 A 61 K 33/06 A 61 K 33/18 A 61 K 7/48 A 61 K 7/06
Y	CHEMICAL ABSTRACTS, vol. 95, 1981, pa 391, résumé no. 68027f, Columbus, Ohi US; & CS-A-185 262 (I. JANOSIK) 15-09-1980 * Résumé *	ge 1-6 o,	
Υ	BE-A- 687 578 (S.L. SANTORELLI) * Résumé *	1-6	
Y	FR-A-1 527 917 (M.H. TALON) * Résumé *	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 61 K
	Date d'achèvement de la reche	rche	Examinateur
	12-09-1988		CHOPPE, D. A.
X : par Y : par au: A : arr O : div	ticulièrement pertinent à lui seul date et liculièrement pertinent en combinaison avec un c document de la même catégorie L : cité pière plan technologique ulgation non-écrite & : meml	ie ou principe à la base de l' nent de brevet antérieur, ma le dépôt ou après cette date lans la demande our d'autres raisons bre de la même famille, doct	is publié à ta
P: do	nument intercalaire		

EPO FORM 1503 03.82 (P0448)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.

BE 8800395

917

BO

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 23/09/88 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s famille de b	de la revet(s)	Date de publication
BE-A- 687578	01-03-67	NL-A- DE-A- FR-M-	 6614878 1617798 5831	16-05-67 03-06-71 01-04-68
FR-A- 1527917		Aucun		
			<u> </u> -	
			, 	
		•		
		j	! 	

RM P0463

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82